

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 8 novembre 2018

n°11

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (11):

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ
G. MESLEM mandante a pour mandataire P. MIS
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
C. PAILLER mandant a pour mandataire à G. MICHAUD
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY
M. METAIS mandante a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à P. BARAUDON

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Mise à disposition de matériel logistique – Actualisation des montants

La commune de Châtellerault apporte un soutien logistique (mobiliers, structures, sonorisation, éclairage scénique, etc. le cas échéant mis en place par des agents de la collectivité) à diverses manifestations initiées par :

- des associations : la communauté d'agglomération soutient le fonctionnement et les initiatives des associations dont l'objet social participe à la mise en œuvre de ses politiques publiques dans les domaines culturel, social, environnemental... Ce soutien se manifeste par des mises à disposition de matériel logistique aux associations locales ou ayant un intérêt local, soit régulièrement, soit à l'occasion d'événements ou de manifestations ponctuelles ;

- des services publics (collectivités, établissements publics, administrations...), de partis politiques et de syndicats (mise à disposition de matériel du service logistique).

Chaque matériel représente une valeur qui est actualisée tous les ans.

Il est proposé d'ajuster cette valeur (proposition d'augmentation de 2 %), en tenant compte également de sa vétusté et des durées d'utilisation (valeur à la journée). Il est également proposé une grille intégrant des coefficients afin d'établir une valeur dégressive selon le nombre de jours d'immobilisation du matériel.

* * * * *

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/11/2018

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 8 novembre 2018

n°11

page 2/2

avec les administrations, notamment son article 10 sur les conventions de partenariat avec les associations,

VU la délibération n° 28 du conseil municipal du 21 décembre 2018 relative aux valeurs locatives des matériels et prestations diverses du service logistique applicables à compter du 1er janvier 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les valeurs des matériels et des prestations liées pour l'année 2019,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'actualiser les valeurs avec les coefficients réducteurs des matériels et prestations liées, notamment en vue de la valorisation par les associations de ces avantages en nature, à compter du 1er janvier 2019, conformément aux tableaux ci-annexés,
- d'abroger à compter du 1^{er} janvier 2019, la délibération n° 28 du conseil municipal du 21 décembre 2018 relative aux valeurs locatives des matériels et prestations diverses du service logistique applicables à compter du 1er janvier 2018,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

12 NOV 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

